

SÉANCE RÉGULIÈRE LUNDI 3 OCTOBRE 2011

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 3 octobre 2011 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Monique Marcheterre, Marcel Dubé, Jean Lamontagne, Yves Germain et Jérôme St-Louis,

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 7 :30h.

2011-10-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011.
- 4) Adoption liste des chèques du mois de septembre 2011.
- 5) Adoption liste des comptes à payer au 30 septembre 2011.
- 6) Offre de service – Éthique et déontologie.
- 7) Avis de motion code d'éthique et de déontologie – élus.
- 8) Avis de motion code d'éthique et de déontologie – employés.
- 9) Convention collective de travail 2011 – 2012 – 2013.
- 10) Municipalité - Club de l'Âge d'Or –Rapport dépenses sculpture Grand-six-pieds.
- 11) Réaménagement budgétaire.
- 12) Déclaration des dépenses sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord.
- 13) Demande Club de l'Âge d'Or – Hydro Québec.
- 14) Club Quad Hauts-Sommets.
- 15) Municonseil avocats.
- 16) Schéma de couverture de risques en sécurité incendie-rapport annuel 2010.
- 17) Parc régional du réservoir Kiamika – soutien financier.
- 18) Dérogation mineure #2011-08-01DM – Jean Luc Cossette, 258 Route 117.
- 19) Correspondance.
- 20) Divers :
- 21) Période de questions.
- 22) Levée de la séance.

Adoptée

2011-10-02
Procès-verbal

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2011

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2011-10-03
Liste des chèques

ADOPTION LISTE DES CHÈQUES DU MOIS SEPTEMBRE 2011

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité :
D'approuver la liste des chèques du mois de septembre 2011 soit les chèques numéro C110446 à C1100494 pour un total de 81 340.10\$.

Adoptée

2011-10-04
Liste des comptes
à payer

ADOPTION LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2011

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :
D'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2011 au montant de 24 469.20\$.

Adoptée

2011-10-05

OFFRE DE SERVICE – ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

ATTENDU l'offre de service relative au soutien et à l'expertise nécessaire à une gestion efficace des ressources humaines reçue de M. Raynald Mercille le 23 septembre 2011;

ATTENDU que l'esprit d'entente vise une collaboration à plus long terme sans autre garantie que celle de la satisfaction continue des décideurs en place;

ATTENDU que le rapport entre un conseiller juridique ou consultant et un conseil municipal sur les questions reliées aux ressources humaines doit d'abord reposer sur la confiance mutuelle et les règles du « fairplay »;

ATTENDU qu'une collaboration à long terme entre un consultant ou un conseiller juridique et un conseiller municipal ne se prête pas à des engagements contractuels rigides.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil accordent un mandat à Me Raynald Mercille, un consultant en gestion du personnel et relation de travail, pour un montant annuel d'honoraires de SIX MILLE DOLLARS (6 000 \$) étalé sur six paiements de MILLE DOLLARS (1 000 \$), taxes et dépenses directes en sus, tel que décrit dans son offre de service du 23 septembre 2011, à compter du 1^{er} octobre 2011, pour une période indéterminée, le conseil municipal pouvant mettre fin à l'entente en fournissant un préavis de trois (3) mois.

Adoptée

2011-10-06

AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY (DÉC.2011)

Le conseiller Jean Lamontagne dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure, un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Lac-Saguay.

2011-10-07

AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY (DÉC.2012)

La conseillère Monique Marcheterre dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure, un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lac-Saguay.

2011-10-08

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL 2011 - 2012 – 2013

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité mandate la mairesse, Francine Asselin-Bélisle, et le directeur-général, Richard Gagnon, pour signer la convention collective 2011 – 2012 – 2013 entre la municipalité de Lac-Saguay et le syndicat canadien de la fonction publique section locale #4551 représentant les employés de la municipalité.

Adoptée

2011-10-09

MUNICIPALITÉ – CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LAC-SAGUAY

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a avancé une somme de 8 500 \$ au Club de l'âge d'or de Lac-Saguay en 2010 en le mandatant de s'occuper de la gestion du dossier de la statue du « Grand six pieds »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'avait pas reçu en date du 31 août 2011 le compte rendu du Club de l'âge d'or de Lac-Saguay sur l'utilisation des fonds avancés par la municipalité, ce qui a entraîné une remise en question des coûts réels du projet ainsi que son financement;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse et quelques conseillers ont rencontré le vérificateur de la municipalité et les discussions ont démontré que la présentation d'un compte rendu incluant les pièces justificatives concernant les dépenses du Club de l'âge d'or de Lac-Saguay dans le dossier du « Grand six pieds » viendrait éclaircir ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport est annexé à la présente résolution et en fait partie intégralement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
 Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre
 Et résolu à l'unanimité :
 Que le conseil accepte le compte rendu des dépenses du Club de l'âge d'or de Lac-Saguay et constate que les fonds avancés à l'organisme ont bien été utilisés en totalité tel que prévu à l'entente initiale, ce qui met un terme au mandat. De plus, le conseil étudiera de façon plus exhaustive sa participation à quelques projets ou interventions avec et auprès des organismes locaux.

**RAPPORT CLUB DE L'ÂGE D'OR
 (SCULPTURE "Grand-six-pieds")**

Dépenses

Inauguration :

Resto-Bar Lac-Saguay	185.12\$	
Ptit Train du Nord	150.00\$	
MicroBrasserie de la Pierre	94.18\$	
Ferme agricole Durocher	480.04\$	
Permis de boisson	40.00\$	
Guy Delaune	350.00\$	1 299.34\$
Frais d'administration		<u>193.31\$</u>
Total		1 492.65\$

Réalisation & installation sculpture

Socle et ciment (Michel Pouliot)	1 309.35\$	
Assise du Grand six pieds (Lionel Desormeaux)	3 198.00\$	
Création de la sculpture (Roger Langevin)	2 500.00\$	<u>7 007.35\$</u>

Grand total **8,500.00\$**

Adoptée

2011-10-10

RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
 Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
 Et résolu à l'unanimité :

D'effectuer le réaménagement budgétaire suivant :

#02-130-00-412	Juridique	19 000 \$	
#01-233-12-000	Mutations		15 000 \$
#02-190-00-972	Contributions diverses		4 000 \$
#02-320-00-141	Salaires voirie	1 250 \$	
#02-130-00-141	Salaires secrétaire	1 700 \$	
#02-702-30-141	Salaires bibliothèque	500 \$	
#02-190-00-972	Contributions diverses		3 450 \$
#01-233-12-000	Disponible : 21 000 \$ - 15 000 \$ (solde 6 000 \$)		
#02-190-00-972	Disponible : 8 000 \$ - 7 450 \$ (solde 550 \$)		

Adoptée

2011-10-11

DÉCLARATION DES DÉPENSES SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

CONSIDÉRANT QUE le Parc linéaire - section de la « Municipalité de Lac-Saguay / MRC d'Antoine Labelle » fait partie de la Route Verte no.2;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, finance 1500\$ du kilomètre pour le parc linéaire le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50% des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doit être assumé par le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale;

CONSIDÉRANT QUE sont exclues de la présente déclaration des dépenses :

- les dépenses de tous les travaux financés dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (SISR) par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- les dépenses reliées aux activités hivernales.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis

Appuyé par le conseiller Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la déclaration des dépenses telle que présentée à l'annexe: *Déclaration des dépenses – été «2011» - Parc linéaire le P'tit Train du Nord.*

Annexe des dépenses:

Entretien paysager matériel et main-d'œuvre	100hres	X 17.00\$ = 1 700.00\$
Bâtiments - halte cycliste, toilettes	50hres	X 15.00\$ = <u>750.00\$</u>

Total **2 450.00\$**

Adoptée

2011-10-12

DEMANDE CLUB DE L'ÂGE D'OR

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité paie à Hydro Québec les montants en souffrance dus de 1 461.01\$ pour l'Église St-Hugues à ce jour et qu'Hydro Québec soit avisé que dorénavant les comptes devront être envoyés à la municipalité à titre de propriétaire, et ce au même rythme que tous les autres comptes de la municipalité et avec tous les détails sur la facturation.

Adoptée

2011-10-13

QUAD HAUTS SOMMETS

CONSIDÉRANT QU' une somme de 7,500.00\$ manquait pour terminer les travaux sur le dernier tronçon;

CONSIDÉRANT QU' subvention de 7,000.00\$ a été reçue pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Germain

Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis

Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité verse un montant de 250.00\$ au Club Quad Hauts Sommets au même titre que la municipalité de Nomingue pour financer le 500.00\$ manquant.

Adoptée

2011-10-14

MUNICONSEIL AVOCATS

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité :
D'accepter l'offre de service de Municonseil avocats pour des consultations juridiques 2011-2012 pour une somme de 800.00\$ / année + taxes (tel que décrit dans l'offre de service de consultations juridiques 2011).

Adoptée

2011-10-15

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE -
RAPPORT ANNUEL 2010**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU QUE l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doive adopter un rapport d'activité annuel;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU QUE le rapport d'activités 2010 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Lac-Saguay en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :
Que le rapport d'activité 2010, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2011-10-16

PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA – SOUTIEN FINANCIER SDRK

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement du réservoir Kiamika travaille depuis plusieurs années au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE tout projet de développement aura des répercussions économiques positives sur l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QU' une version préliminaire du plan d'aménagement et de gestion (PAG) du réservoir Kiamika a été présentée au CA de la SDRK le 20 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le PAG du réservoir Kiamika présente les caractéristiques du milieu, les défis, les affectations, la gestion et le plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'aménagement et de gestion constitue la vision commune des différents acteurs concernés;

CONSIDÉRANT QUE le PAG (Plan d'aménagement gestion) est essentiel afin d'être nommé PARC RÉGIONAL;

CONSIDÉRANT QUE le succès et la pérennité du parc régional du réservoir Kiamika reposent sur la capacité du milieu et de la société de développement à se mobiliser et à travailler conjointement à la mise en œuvre du plan d'action proposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

De confirmer la volonté de la Municipalité de Lac-Saguay de maintenir le soutien financier octroyé annuellement de 3 000.00\$ à la Société de développement du réservoir Kiamika.

Que nous croyons fortement que ce futur parc régional nous apportera des retombées économiques positives et qu'il sera le lieu de produits récréotouristiques de calibre international. .

Adoptée

2011-10-17

DÉROGATION MINEURE – #2011-08-01DM – M. JEAN LUC COSSETTE - 258 ROUTE 117

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain adjacent qui partage la même ligne mitoyenne s'est manifesté pour signaler qu'il n'est pas en désaccord;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance du fait que le permis de construction prévoirait que la toiture sur l'abri d'auto proposé s'arrêterait à un (1) pied de la ligne pour éviter tout égouttement sur le terrain voisin;

CONSIDÉRANT QU' aucun mur ne pourra être construit sur les parties, avant, arrière et latérale de l'abri d'auto;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Germain

Appuyé par le conseiller Marcel Dubé

Et résolu à l'unanimité :

D'accorder cette dérogation mineure et permettre l'aménagement des colonnes sur la ligne mitoyenne à zéro (0) mètre de la ligne latérale. .

Adoptée

2011-10-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller _____

Appuyé par le conseiller _____

Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20 :35h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, dir.-général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2011-10-03.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse